



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/11A.1
Paris, 10 mai 2007
Original : Anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Trente et unième session

Christchurch, Nouvelle-Zélande
23 juin - 2 juillet 2007

Point 11A de l'Ordre du jour provisoire : Suivi du Rapport périodique pour l'Europe

11A.1 Suivi du Rapport périodique pour l'Europe

RÉSUMÉ

Le présent document présente un résumé des activités de suivi du Rapport périodique pour la région Europe présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006).

Les décisions incluant des clarifications sur les limites, à la suite de l'exercice d'Établissement de Rapport périodique pour l'Europe et de l'Inventaire rétrospectif, figurent dans le document *WHC-07/31.COM/11A.2*.

Projet de décision : 31.COM 11A.1, voir Point II.

I. Suivi du Rapport périodique pour l'Europe

1. En 2006, à sa 30e session (Vilnius, 2006), le Comité a approuvé le Rapport périodique pour la région Europe. Par la suite, des mesures ont été prises pour assurer la mise en œuvre des décisions du Comité **30 COM 11 A.1** et **30 COM 11 A.2**.
2. Pour assurer ce suivi, une Lettre circulaire *CL/WHC-06/05*, datée du 15 septembre 2006, a été adressée aux 48 États parties. Dix-neuf réponses ont été reçues, manifestant pour la plupart un accord pour une mise en commun des données avec le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires.
3. À la suite de la session du Comité, le Rapport périodique pour l'Europe a donné lieu en février 2007 à une publication intitulée *Rapport périodique et plan d'action Europe 2005-2006*. Il s'agit du n° 20 des « Rapports du patrimoine mondial », qui est disponible sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>). Sa diffusion est assurée en version imprimée et électronique. Ce rapport est accompagné d'un CD-ROM présentant tous les rapports sous-régionaux et des fiches de données sur les sites.
4. Une présentation des résultats du Rapport périodique pour l'Europe a été réalisée par le Centre du patrimoine mondial lors du lancement des Journées européennes du patrimoine organisées par le Conseil de l'Europe à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie, en septembre 2006. Des réunions préliminaires ont également été organisées entre la Commission européenne et des représentants du Centre du patrimoine mondial, à Saint-Pétersbourg et Bruxelles.
5. Des processus consultatifs entre les États parties européens, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ont démarré pour traiter les activités qui vont s'inscrire dans le prolongement du Rapport périodique pour l'Europe. Plusieurs réunions sous-régionales ont été organisées.
6. La réunion pour l'*Europe de l'Ouest* (Paris, 23-24 octobre 2006), organisée par les autorités françaises, était centrée sur la suite à donner à la décision du Comité sur l'établissement d'un Rapport périodique pour l'Europe (avec détermination de mesures prioritaires pour la sous-région de l'Europe de l'Ouest). Elle portait également sur les difficultés d'élaboration de déclarations de valeur / de valeur universelle exceptionnelle et de mise en commun de meilleures pratiques, ainsi que sur des réflexions concernant l'harmonisation complexe des Listes indicatives aux niveaux binational et sous-régional. Les autorités autrichiennes ont proposé d'organiser une réunion à Vienne (2-3 mai 2007) pour poursuivre l'examen de ces questions.
7. La réunion sur l'*Europe du Sud-Est* (Thessalonique, Grèce, 10-11 décembre 2006) organisée par les autorités grecques, a étudié le renforcement de la coopération régionale par l'échange de savoir et d'expérience et a notamment encouragé la révision et l'harmonisation des Listes indicatives pour parvenir à une représentation équilibrée de tous les types de patrimoine. La réunion a plus particulièrement porté sur la coopération pour la promotion de propositions d'inscription transfrontalières et transnationales, la participation de la communauté locale et les stratégies en matière de tourisme culturel en tant que facteurs de cohésion sociale et de développement économique. Le tourisme culturel est en effet une question essentielle pour tous les pays d'Europe du Sud-Est. La réunion était aussi centrée sur les meilleures pratiques en matière de gestion et de protection du patrimoine culturel. Concernant la gestion du patrimoine naturel et des paysages culturels, un projet extrabudgétaire spécialement adapté a été mis au point avec le Forum de Bellagio pour le développement durable, l'Istituto Superiore sui Sistemi

Territoriali per l'Innovazione (SiTI) et la Fondation fédérale allemande pour l'environnement (DBU) pour décider de la suite à donner aux résultats de l'exercice d'établissement de Rapport périodique pour l'Europe et favoriser le renforcement des capacités en matière de gestion des sites dans cette région ayant subi des conflits. Deux réunions de coordination à la formation ont également été organisées avec la participation de l'UICN, du Bureau de l'UNESCO à Venise et du Centre du patrimoine mondial.

8. La réunion de suivi de l'établissement de Rapport périodique pour l'*Europe méditerranéenne* (Madrid, Espagne, 19-20 février 2007) était organisée par les autorités espagnoles. Elle a passé en revue les résultats et perspectives de l'établissement d'un Rapport périodique, l'harmonisation des Listes indicatives (identification des priorités, possibilités de coopération entre les États parties), les outils de gestion et le Plan d'action pour la sous-région méditerranéenne. Il a été décidé de renforcer la coopération pour l'harmonisation des Listes indicatives, pour favoriser une gestion selon les meilleures pratiques et la promotion de propositions d'inscription transfrontalières, transnationales et d'itinéraires du patrimoine. Il est également prévu de resserrer la collaboration sur ces questions avec d'autres sous-régions, ainsi qu'avec d'autres régions du monde.
9. Les autorités finlandaises ont proposé d'accueillir une réunion pour l'*Europe du Nord et Balte* à Helsinki, du 3 au 4 mai 2007. Cette réunion sera organisée en coopération avec la Fondation nordique pour le patrimoine mondial.
10. Les autorités polonaises ont proposé d'organiser une réunion pour l'*Europe centrale et l'Europe de l'Est* à l'automne 2007.
11. En outre, l'établissement de Rapports périodiques a été débattu lors de plusieurs réunions nationales sur le patrimoine mondial, en application de la décision **30 COM 11A.1** (notamment en Suède et en Norvège).
12. Toutes les réunions ont montré à l'évidence qu'il faut disposer de davantage de temps pour rédiger les déclarations de valeur / de valeur universelle exceptionnelle, en étroite coopération avec les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial, ainsi que pour établir ou mettre à jour les plans de gestion des biens du patrimoine mondial. Un point essentiel a été signalé : l'absence d'une base de données fiable pour les gestionnaires de sites.
13. On trouvera ci-après un calendrier récapitulatif actualisé, conformément à la demande formulée au paragraphe 15 de la décision **30 COM 11A.1**.

Délai de réalisation	Activités par ordre de priorité	Actions de suivi	Budget
2007-2008	(1) Suivi des modifications de noms, critères, limites et zones tampons et déclarations de valeur	(1) Action complémentaire à la lettre circulaire du 23 janvier 2006 ; projet d'Inventaire rétrospectif (voir aussi le projet de décision 31 COM 11A.2)	(1) États parties ; Organisations consultatives/Fonds du patrimoine mondial
	(2) Assurer une planification détaillée	(2) Informer les États parties et les	(2) États parties, Fonds du

	<p>des réunions de suivi et des réunions d'harmonisation des Listes indicatives sur la page Internet</p> <p>(3) Ateliers de formation adaptés aux besoins identifiés</p>	<p>points focaux</p> <p>(3) Les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial doivent définir les besoins prioritaires par sous-région</p>	<p>patrimoine mondial ; extrabudgétaire</p> <p>(3) États parties, Fonds du patrimoine mondial ; extrabudgétaire</p>
2008-2010	<p>(1) S'assurer que toutes les modifications requises sont traitées d'ici 2008 ;</p> <p>(2) Revue des activités réalisées, y compris la formation, et réorientation</p> <p>(3) Rapport d'avancement au Comité et Plan d'action détaillé 2008-2011</p>	<p>(1) Décision par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (2008)</p> <p>(2) Centre du patrimoine mondial et Organisations consultatives</p> <p>(3) Décision par le Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (2008)</p>	<p>(1) Fonds du patrimoine mondial et États parties</p> <p>(2) Fonds du patrimoine mondial</p> <p>s.o.</p>
2011	<p>(1) Évaluation à mi-parcours</p> <p>(2) Rapport détaillé au Comité du patrimoine mondial et préparation du prochain cycle d'établissement de rapport périodique pour l'Europe</p>	<p>(1) Présentation à la 36e session du Comité du patrimoine mondial (2012)</p> <p>(2) Décision par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session (2012)</p>	<p>(1) Fonds du patrimoine mondial, extrabudgétaire</p> <p>(2) Fonds du patrimoine mondial, extrabudgétaire</p>
2015	<p>(1) Finalisation du second cycle d'établissement de rapport périodique pour l'Europe au Comité du patrimoine mondial</p>	<p>(1) Présentation à la 40e session du Comité du patrimoine mondial (2016)</p>	<p>(1) Fonds du patrimoine mondial</p>

II. Projet de décision

Projet de décision : 30 COM 11A.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/11A.1,
2. Rappelant les décisions **30 COM 11A.1** et **30 COM 11A.2** adoptées à sa 30e session (Vilnius, 2006),
3. Incite les États parties européens à soumettre tout changement de noms, critères, limites et déclarations de valeur en temps utile et dans les délais précisés dans les Orientations, en tant qu'action complémentaire à l'établissement de Rapport périodique pour l'Europe, au plus tard le **1er février 2008** ;
4. Prend note des résultats des réunions sub-régionales sur le suivi des Rapports périodiques pour l'Europe de l'Ouest, l'Europe méditerranéenne et l'Europe du Sud-Est, et prend également note des initiatives de formation financées par des sources extrabudgétaires ;
5. Recommande que les États parties, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial poursuivent leur collaboration pour traiter les questions en suspens, notamment par des réunions ciblées sur le suivi, et accueille favorablement l'initiative des autorités autrichiennes pour accueillir une seconde réunion sur l'Europe de l'Ouest, celle des autorités finlandaises pour une réunion de l'Europe du Nord et Balte, toutes les deux en mai 2007, ainsi que celle des autorités polonaises pour l'Europe de l'Est et l'Europe centrale en septembre 2007 ;
6. Demande aux États parties de fournir au Centre du patrimoine mondial des informations à jour et détaillées sur les coordonnées des gestionnaires de sites d'Europe, afin de constituer une base de données fiable ;
7. Demande en outre au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'établir un rapport d'avancement sur le suivi du Rapport périodique pour l'Europe, pour examen à sa 32e session, en 2008.